

Fiche de missions

Cadre réglementaire

- Décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale
- Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré
- Arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles
- Arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation
- Circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016 relative aux missions des formateurs premier et second degré
- Circulaire n° 2021 du 19 mai 2021 parue au BOEN n°21 du 27 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

Vos missions

Principales missions :

- Assurer des enseignements disciplinaires et transversaux des maquettes de formation, en qualité de professionnel de terrain exerçant dans l'enseignement scolaire
- Effectuer des visites dans les classes
- Participer à l'ensemble des réunions de mise en œuvre de la formation
- Participer aux évaluations (évaluations communes, commissions d'évaluation)

Missions complémentaires (le cas échéant) :

- Assurer le suivi de mémoires ou de travaux de recherche
- Participer aux jurys CAFIPEMF / CAFFA
- Coordonner un ou plusieurs enseignements, un parcours de formation

Une lettre de mission annuelle précisera les missions qui vous seront confiées pour chaque année scolaire.

Profil recherché

Les candidats maîtrisent les compétences transversales des formatrices et formateurs. Être titulaire du CAFIPEMF ou du CAFFA est un atout.

1. Penser – Concevoir – Élaborer

Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle
Comprendre les besoins et les attentes des apprenants
Élaborer un programme de formation
Concevoir le scénario pour une formation hybride ou à distance
Élaborer des ressources pédagogiques

2. Mettre en œuvre – Animer

Installer un environnement bienveillant et sécurisant
Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation
Accompagner les apprenants dans leur apprentissage

3. Accompagner l'individu et le collectif

Accompagner les individus et les équipes dans la durée
Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir
Soutenir et valoriser le développement des compétences

4. Observer – Analyser – Évaluer

Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller
Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation
S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative
Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques

Contexte d'exercice

Les formatrices et formateurs interviennent à l'INSPÉ/université dans le cadre d'une décharge à quart-temps ou à mi-temps pour former les futurs enseignants, tout en conservant leur poste dans leur école ou établissement. Des visites effectuées dans l'académie de Versailles impliquent des déplacements.